

Fiche candidature
Représentants de la société civile
au Centre Communal d'Action Sociale 2022 -2026
à présenter avant le 13 janvier à 8h30

Chaque association candidate doit présenter une liste comportant au moins trois propositions de représentants mandatés. Il peut s'agir indifféremment du président de l'association, d'un membre de son conseil d'administration, d'un salarié, voire d'un bénévole, l'essentiel étant que l'intéressé puisse justifier du mandat donné par l'association.

Les associations ayant le même objet peuvent également se réunir et proposer ensemble une liste commune de trois représentants.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

- Mandatées par une association siégeant dans la Métropole
- Qui participent à une action de prévention, d'animation ou de développement social à Givors sans aucune obligation d'habiter Givors.
- Sans relation de prestation à l'égard du CCAS (en termes de fourniture de biens ou de services) ;
- Ne disposant d'aucun mandat de conseiller municipal / métropolitain par ailleurs (le cumul n'étant pas possible).

Les missions des administrateurs du CCAS :

- Analyser les besoins sociaux de la population
- Participer à l'élaboration et la conduite de la politique publique d'action sociale: de l'enfance aux familles, en passant par l'insertion, la santé, le logement, l'emploi ou encore le maintien dans l'autonomie.
- Déterminer les prestations sociales et les actions, leurs modalités de mise en œuvre ainsi que le montant des dépenses

La composition du CA du CCAS

Le CA du CCAS est composé à part égale de membres élus désignés par le conseil municipal et de membres nommés par le maire, issus de la société civile. En tant qu'administrateurs, ils partagent le même pouvoir décisionnel. Cette originalité est une richesse en termes de débats, de propositions, de réflexions, d'innovations mais aussi et surtout de complémentarités sur le terrain. Cette originalité est aussi une force pendant cette période particulière post crise sanitaire, où les besoins sociaux devraient connaître une très forte recrudescence et cela, dans tous les domaines

Le CA se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du président : soit à son initiative, soit à la demande de la majorité de ses membres.

L'association :

Association représentée par :

Domaine d'action :

Coordonnées de l'association :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Propose la ou les candidatures suivantes :

Premier candidat	Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse : Téléphone personnel : Mail personnel :	Fonction dans l'association :
Deuxième candidat	Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse : Téléphone personnel : Mail personnel :	Fonction dans l'association :
Troisième candidat	Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse : Téléphone personnel : Mail personnel :	Fonction dans l'association :

Signature :

Fait à

Le :